

Frais de scolarité 2026/2027

L'association ne reçoit aucune subvention. La bonne tenue de notre fonds de roulement est donc un élément clé de la santé financière de l'association. Les familles s'engagent à payer la scolarité DANS SON INTEGRALITE.

Par volonté d'offrir cette pédagogie aux familles qui le souhaitent les frais de scolarité sont calculés en fonction du Quotient Familial, calculé selon votre revenu fiscal de référence (avis imposition).

Pour les couples non mariés, séparés ou divorcés, l'ensemble des revenus des 2 parents est comptabilisé.

Revenu fiscal annuel En euros	<25 000	25001 - 30000	300001 - 45 000	45001 - 55000	>55 0001
Frais de scolarité annuel 1 enfant	3600	3800	4100	4300	4500
Frais de scolarité annuel 2 -ème enfant	3500	3700	4000	4200	4400

Les frais de scolarité sont à régler sur 10 mois.

En outre, vous participez à la vie quotidienne de l'école en offrant environ 20 heures annuelles de services (maintenance du site, ménage des locaux...).

Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas participer à ces services, un mois de scolarité supplémentaire sera demandé.